1499. Ci-suivent les statistiques relativement au divorce qui ont été tirées des archives publiques :—

## DIVORCES EN CANADA.

Année.	Accordés par le parlement.					Accordés par les cours.			
	On- tario.	Qué- bec.	Colombie Anglaise.	Terri- toires du Nord- Ouest.	Mani- toba.	Nou- velle- Ecosse.	Nou- veau- Bruns- wick.	Colombie Anglaise.	Ile du Prince- Edouard
1868. 1869. 1870. 1871. 1872. 1873. 1874. 1875. 1876. 1877. 1878. 1879. 1880. 1881. 1882. 1883. 1884. 1885. 1886. 1887. 1888. 1889. 1890. 1891.	1 1 3 2 1 1 4 4 1 2 3 1 4 1 2 3 3 1	1 1 3 1 1 1	1	1	1	3 1 2 2 1 1 3 2 4 3 4 4 4 4 1 3 3 3 4 3 3 5	2 1 2 3 2 2 2 2 1 7 3 3 5 3 1 6 3 3	1 1 3 1 3 2 2 1 1 1 2 2 3 3 3 *2**1	
Totaux.	31	13	2	1	1	70	58	26	

<sup>\*</sup> Dans la Colombie Anglaise, outre les divorces, des séparations en justice ont été accordées, une en 1892, et une autre en 1893.

Ce tableau démontre que 202 divorces ont été accordés, dont 48 par le parlement fédéral, et 154 par les cours provinciales. Les cours de l'Île du Prince-Edouard, durant l'espace de 26 ans n'ont pas accordé un seul divorce. Les chiffres, d'une manière générale, donnent une moyenne de huit divorces par année, pour tout le Canada.

Les provinces qui possèdent des cours de divorce, ont absolument et relativement à la population, un bien plus grand nombre de divorces que celles qui dépendent du parlement pour les obtenir. Le nombre comparativement petit de divorces que l'on constate dans la province de Québec est attribué à l'influence qu'exerce la religion catholique